Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20261027-DEL2026_058-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 27 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Franck HARDY, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRÉ, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Alain PRIGENT, Nelly DAVID, François CANCOUET, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Ismehen KHELIF, Élodie BONENFANT-THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Antoine FOURNEL, Paul LEDUCQ, Cécile GARNIER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel DESMONS.

Excusés : Françoise PARRIAUX (procuration à Yvon DANTEC), Vincent CALLETTE (procuration à Hubert MINNITI), Stéphanie ARNAUD (pouvoir à Nathalie PERRIN), Marie-Laure CURMI (procuration à Cécile GARNIER), Yves-Marie GEFFROY (procuration à Paul LEDUCQ).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 22 - votants : 27

2026 – 058 – PERSONNEL
POSTE ADJOINT TECHNIQUE - SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE
AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire présente le rapport qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article R.2313-3 et L.2313-1,
VU le Code Général de la Fonction Publique, Article L.542-2,
Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
VU la saisine du Comité Social Territorial (CST) en date du 15 octobre 2026,

Compte tenu de la nécessité de service, le restaurant scolaire accueillant de plus en plus d'enfants durant les semaines scolaires, et par conséquent voyant sa production de repas augmenter, il convient d'augmenter la quotité de travail dédiée au poste lié à la préparation des entrées, desserts et goûters ainsi que notamment la plonge, à compter du 1er janvier 2027, comme suit :

SITUATION ACTUELLE		SITUATION NOUVELLE		
GRADE	**TEMPS**	**GRADE**	**TEMPS D'EMPLOI**	**DATE EFFET**
Adjoint technique	31.5/35ème	Adjoint technique	35/35ème	01/01/2027

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la transformation du temps d'emploi sur le poste comme ci-dessus énoncé,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires aux rémunérations et charges sociales se rapportant aux présentes décisions sont inscrits au budget communal aux chapitre et articles prévus à cet effet,

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20261027-DEL2026_058-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette délibération.

Fait et délibéré en séance le 27 octobre 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel DESMONS

Le Maire,
Laurent LISEMBART

MAIRIE DE CORPS NUDS
★ 35150 ★